Démarches préparatoires au voyage

Document perfectible à valider et à compléter s’il y a lieu)

|  |
| --- |
| **Étape1: Pour la personne ou le groupe qui accueille:** |
| Avant Décembre de l'année précédant la Ridef: | * Démontrer les avantages de participer à une Ridef
 |
|  | * Informer le Ministère des Affaires Étrangères de l'accueil imminent d'étrangers en provenance de chaque pays de nos mouvements.
 |
|  | * S'informer de toutes les procédures d'obtention de visa et les rendre disponibles aux voyageurs éventuels.
 |
|  | * Envoyer les informations et exigences importantes à propos du pays d'accueil afin de permettre aux participants éventuels de se décider.
 |
|  | * Rendre les fiches d'inscription de la Ridef disponibles pour tous
 |
|  | * Lorsque disponibles, fournir au Ministère des Affaires intérieures l'identité des personnes invitées, le nombre et la durée du séjour **et s'engager à certifier leur retour**
 |
|  | * Demander l'adresse mail des personnes invitées
 |
|  | * Rendre les invitations disponibles le plus tôt possible et une attestation d’hébergement avec un sceau d’identification

des personnes ou groupes qui accueillent |
|  | * Informer clairement des possibilités d'accueil à la pré et post Ridef .
 |
| **Étape 2: Pour les Mouvements qui mandatent un représentant** |
|  | * Informer des conditions et possibilités de bénéficier de la solidarité Ridef
 |
|  | * Fournir au pays-hôte l'identité de la personne invitée, la durée du séjour **et s'engager à certifier leur retour**
 |
|  | * Négocier, auprès des organismes internationaux, des possibilités d'aide et d'appui aux participants éventuels
 |
| **Étape 3-Pour la personne mandatée (le voyageur)** |
| Décembre de l'année précédant le voyage... | * S'informer des conditions de délivrance d'un passeport ou s'assurer de la validité de celui-ci
 |
| Janvier | * Se rendre à l'ambassade ou aux services consulaires du pays d'accueil et s’informer des conditions d'obtention de visas
 |
|  | * Se procurer et compléter le formulaire pour la demande de visa
 |
|  | * Tenir informés les organisateurs des conditions d'obtention de visas.
 |
|  | * S'inscrire à la Ridef, en recevoir les documents
 |
|  | * Comparer les différentes compagnies aériennes pour choisir celles aux meilleurs coûts et prendre connaissance de la politique pour les bagages
 |
| Février  | * S'assurer que les vaccins sont valides et que le carnet international est disponible, sinon, agir en conséquence.
 |
| Mars | * S informer auprès des autorités compétentes et de sa hiérarchie de la composition du dossier de demande d'une autorisation de sortie du territoire ou d'une permission

d'absence. |
|  | * S'assurer de recevoir à temps tous les documents exigibles relatifs au voyage
 |
|  | * S'informer à l'ambassade des compagnies d'assurances agrées pour l'assurance maladie/voyage et s'y faire assurer
 |
|  | * S'assurer que les pièces suivantes sont disponibles:
	1. documents d’accueil
	2. documents de prise en charge
	3. documents pour le voyage
	4. preuves des disponibilités financières et bancaires (liquide, carte Visa et autres)
 |
|  | * S'assurer d'avoir en main les coordonnées complètes des responsables de la Ridef
 |
|  | * Prendre rendez-vous à l'ambassade ou au consulat du pays de la Ridef pour le dépôt du dossier et obtention du visa.
 |
| **Étape 4:** **Documents à avoir sur soi pour un voyage international**. |
|  | * Passeport et visa
 |
|  | * Billet d'avion aller-retour
 |
|  | * Carnet de vaccination international
 |
|  | * Contacts des organisateurs
 |
|  | * Documents financiers ou devises converties du pays d'accueil
 |
|  | * Médicaments et prescriptions pour les personnes ayant des problèmes de santé
 |
|  | * Un ou deux bagages selon les exigences de la compagnie aérienne (à vérifier) et un bagage à main
 |

Fait à Lokossa en juillet 2017